

“*opinion*way

L'AVIS DES HABITANTS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE SUR L'IMPACT DE L'ÉOLIEN

Note de synthèse



CRECEP
BOURGOGNE —
FRANCHE - COMTÉ

Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine

Juin 2021

Vos contacts chez OpinionWay :

Hugues Cazenave
Président-fondateur
hcazenave@opinion-way.com
Eléonore Quarré
Directrice d'études
equarre@opinion-way.com
Tel: 01 81 81 83 00

NOTE METHODOLOGIQUE

L'étude « *L'avis des habitants de Bourgogne-Franche-Comte sur l'impact de l'éolien* » réalisée pour le CRECEP, est destinée à comprendre et analyser l'opinion des habitants de la région sur l'impact des projets éoliens sur le territoire.

Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de **1250 personnes**, représentatif de la **population de Bourgogne-Franche-Comté âgée de 18 ans et plus**, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de département de résidence.

Les interviews ont été réalisées par **questionnaire autoadministré en ligne** sur système CAWI (*Computer Assisted Web Interview*).

Les interviews ont été réalisées **du 27 mai au 2 juin 2021**.

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante : « **Sondage OpinionWay pour le CRECEP** » et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

OpinionWay rappelle par ailleurs que les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : **1,2 à 2,8 points** au plus pour un échantillon de 1250 répondants.

OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

A. Les projets éoliens ont de nombreux impacts négatifs aux yeux des habitants de Bourgogne Franche Comté

- **Les habitants de Bourgogne-Franche-Comté considèrent les projets éoliens comme néfastes sur de nombreux aspects.** Sur l'aspect visuel, 64% estiment qu'ils ont un impact négatif sur les paysages, 32% estimant même qu'ils ont un impact *très négatif*. Une majorité des habitants considère également que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59% jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité, et 56% sur l'entente entre les habitants de ces villages. En conséquence de ces effets néfastes, les habitants estiment que les projets éoliens réduisent le dynamisme des territoires où ils sont implantés : 52% voient des effets négatifs sur leur attrait touristique, et 51% sur leur attractivité auprès des citoyens qui souhaitent s'installer à la campagne. Pour autant, **le plus fort impact négatif identifié concerne la valeur du patrimoine immobilier, 66% des habitants de la région exprimant ce sentiment et 35% percevant même un impact *très négatif*.**

L'impact sur les émissions de gaz à effet de serre est finalement le seul à inspirer un sentiment favorable aux projets éoliens chez une majorité des habitants de la région. 66% jugent en effet que ceux-ci ont un impact positif en la matière, dont 23% un impact *très positif*.

- Alors que leurs territoires sont les plus concernés par l'implantation de projets éoliens, les habitants des communes rurales identifient davantage d'impacts négatifs de ces projets : de 15 à 4 points d'écart au moins par rapport aux habitants d'autres catégories d'agglomération. Ils sont 76% à estimer que les éoliennes ont un impact négatif, voire très négatif pour 43% d'entre eux, sur la valeur immobilière des maisons et 66% à estimer un impact négatif sur la qualité de vie et le vivre ensemble dans les villages proches d'éoliennes.
- Les habitants de la région âgés de 50 ans ou plus perçoivent également plus d'effets néfastes des projets : de 2 à 16 points d'écart par rapport aux personnes moins âgées.

B. Une majorité des habitants souhaite la suspension des projets éoliens se trouvant sur les couloirs de migration d'espèces protégées et une distance minimale plus grande entre les éoliennes et les habitations

- **Une très nette majorité des habitants de Bourgogne-Franche-Comté a un jugement plus strict que la réglementation en vigueur concernant la distance minimale entre un projet éolien et des habitations.** Pour un projet avec des éoliennes de 200 mètres de haut, seulement 5% des habitants déclarent que la distance minimale devrait être fixée à 500 mètres comme le prévoit la réglementation. 24% indiquent plutôt une distance d'un kilomètre, et 70% une distance de 2 kilomètres ou plus.
- Les habitants des communes rurales sont les plus nombreux à se prononcer pour une distance minimale de 2 kilomètres : 77%, soit au moins 10 points de plus que pour les habitants d'autres catégories d'agglomération.
- Dans toutes les catégories de la population, seule une part marginale des habitants se prononce pour la distance minimale actuellement en vigueur de 500 mètres.

- **En matière de réglementation toujours, l'implantation d'un projet éolien dans les couloirs de migration d'espèces protégées soulève de fortes réserves.** Dans de telles situations, 70% des habitants se disent favorables à une suspension du projet. Cette position apparaît de surcroît assez ancrée, 32% se déclarant *tout à fait* favorables à une suspension.

Une large majorité des millenials, et en particulier les 25-34 ans pour 79%, sont favorables à une suspension des projets se trouvant sur des couloirs de migration. Cette réserve est largement partagée par les personnes plus âgées.

- Les sympathisants d'Europe Ecologie-Les Verts sont les plus nombreux à se déclarer favorables à une suspension des projets éoliens se trouvant sur des couloirs de migration d'espèces protégées (80%). Bien qu'aussi majoritairement favorables à une suspension, cette position est moins partagée chez les sympathisants de La République en Marche (52%).

En conclusion, cette étude révèle quelques grands enseignements :

- Les habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté identifient de nombreux impacts négatifs concernant les projets éoliens. Il leur apparaît avant tout que les projets éoliens dégradent la valeur du patrimoine et la qualité de vie sur le territoire. Seule la réduction des émissions de gaz à effet de serre est portée au crédit des projets éoliens.
- La distance minimale réglementaire entre les projets éoliens et les habitations n'apparaît pas adaptée concernant les projets avec des éoliennes mesurant 200 mètres de haut. Une nette majorité des habitants souhaiterait que cette distance soit portée de 500 mètres à 2 kilomètres.
- Plus critiques de l'impact des projets éoliens, les habitants des communes rurales sont aussi les plus nombreux à souhaiter une distance minimale de 2 kilomètres entre les habitants et les projets éoliens avec des éoliennes de 200 mètres de haut.
- Une nette majorité des habitants de Bourgogne-France-Comté se positionne en faveur d'une suspension des projets se trouvant sur les couloirs de migration d'espèces protégées. Cette position est d'ailleurs assez largement partagée dans toutes les catégories de la population.
- Une majorité des sympathisants de tous les courants politiques exprime des inquiétudes concernant l'impact des projets éoliens sur les territoires où ils sont implantés. De même, une large part des sympathisants de toutes tendances politiques souhaite une réglementation plus stricte concernant les projets éoliens, que ce soit concernant leur distance minimale avec les habitations ou leur implantation sur les couloirs de migration d'espèces protégées.